



Ministère de l'Environnement



PROGRAMME : ALLIANCE MONDIALE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
POUR L'ADAPTATION ET LE DÉVELOPPEMENT D'ÉNERGIES VERTES
EN HAÏTI

INTITULÉ DU MARCHÉ : Régie du programme d'alliance mondiale de lutte contre les
changements climatiques (AMCC+ Haïti) Port-au-Prince, Haïti

TITRE DE LA MISSION *Mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) multi-risques
hydrométéorologique dans le département du Sud 'Est.*

TYPE DE CONTRAT Consultant senior court terme

LIEU D'AFFECTATION Port-au-Prince, Haïti

DURÉE DU CONTRAT 60 jours

TERMES DE RÉFÉRENCE

1.	INFORMATIONS GÉNÉRALES				141.1.
	Pays				partenaire
	Error!	Bookmark	not		defined.1.2.
	Pouvoir				adjudicateur
					3
1.3.	Informations utiles concernant le pays	Error!	Bookmark	not	defined.1.4.
	Situation	actuelle	dans	le	secteur
					concerné
					3
1.5.	Programmes connexes et autres activités des donateurs	Error!	Bookmark	not	defined.2.
	OBJECTIFS	ET	PRODUITS		ATTENDUS
					5
2.1.	Objectif général	Error!	Bookmark	not	defined.2.2.
	Objectif(s)				spécifique(s)
					6
2.3.	Produits attendus de la part des consultants	Error!	Bookmark	not	defined.3.
	HYPOTHÈSES	ET			RISQUES
					8
3.1.	Hypothèses sous-tendant le projet	Error!	Bookmark	not	defined.3.2.
					Risques
					8
4.	CHAMP D'INTERVENTION	Error!	BOOKMARK	NOT	DEFINED.4.1.
					Généralités
					9
4.2.	Activités spécifiques	Error!	Bookmark	not	defined.5.
	LOGISTIQUE	ET			CALENDRIER
					11
5.1.	Lieu d'exécution	Error!	Bookmark	not	defined.5.2.
	Date de commencement	et	période	de	mise en œuvre
					des tâches
					11
6.	EXIGENCES	Error!	BOOKMARK	NOT	DEFINED.6.1.
					Personnel
					12
6.2.	Bureaux	Error!	Bookmark	not	defined.6.3.
					Équipement
					13
7.	RAPPORTS	Error!	BOOKMARK	NOT	DEFINED.8.
	SUIVI	ET			ÉVALUATION
					14
8.1.	Définition d'indicateurs	Error!	Bookmark	not defined.	

Pays partenaire

HAÏTI

Pouvoir adjudicateur

Régie du Programme AMCC+ (Programme d'Appui de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique Plus pour l'adaptation et le développement des énergies vertes en Haïti)

Informations utiles concernant le pays

Sur l'Indice de Risque Climatique 2020, Haïti figure parmi les 4 pays les plus vulnérables aux impacts du changement climatique. Dans un contexte où plus de 6 millions d'Haïtiens vivent en-dessous du seuil de pauvreté avec moins de 2,41USD par jour et plus de 2,5 millions sont tombés en-dessous du seuil de pauvreté extrême vivant avec moins de 1,23USD par jour.¹

Le pays est exposé à des aléas hydrométéorologiques récurrents et de plus en plus intenses tels que les inondations, les crues soudaines, les cyclones, les tempêtes tropicales et les périodes prolongées de sécheresse. La dégradation avancée des bassins versants, dont 85 % sont fortement dégradés, combinée à un faible taux de couverture forestière estimé à moins de 2 %, accentue les risques d'érosion, de glissements de terrain et d'inondations rapides.²

Le Département du Sud-Est, caractérisé par sa topographie montagneuse, la présence de bassins versants sensibles et de zones côtières exposées, est particulièrement vulnérable aux crues torrentielles, aux inondations côtières, aux tempêtes tropicales et aux sécheresses récurrentes. Les communes telles que Jacmel, Marigot, Cayes-Jacmel, Bainet et Belle-Anse ont régulièrement subi des impacts significatifs liés aux événements hydrométéorologiques extrêmes. Comme l'ont montré l'ouragan de 1994 et les crues majeures d'août 2020, qui ont causé des destructions d'habitations, l'isolement de sections communales et des perturbations durables des services de base dans le Sud-Est du pays.

Les secteurs moteurs de l'économie locale, notamment l'agriculture, la pêche, le tourisme et les infrastructures routières, dépendent fortement des conditions climatiques. Les pertes et dommages liés aux catastrophes climatiques ont des impacts négatifs très significatifs dans le PIB notamment entre 2004 et 2008. Avec une baisse d'environ 1,2 milliard USD de pertes soit 9,5% du PIB a été enregistré. Selon cette même source, en 2012 Haïti a été le pays le plus touché par les événements climatiques.

En outre, le passage du cyclone Matthew en 2016 a illustré la vulnérabilité structurelle du pays, avec des dommages estimés à 32 % du PIB. Ces catastrophes multidimensionnelles affectent principalement les

¹ [Réduction de la pauvreté | Programme des Nations Unies pour le développement](#)

² [Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural - Les bassins versants et foresterie](#)

communautés rurales pauvres, dont les capacités d'anticipation, de préparation et de réponse demeurent limitées.

Dans ce contexte, le renforcement des mécanismes de prévention et d'anticipation des risques constitue une priorité nationale. La mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) multi-risques hydrométéorologique vise à améliorer la surveillance des phénomènes extrêmes, la collecte et l'analyse de données en temps réel, la diffusion rapide d'alertes fiables et la coordination institutionnelle en cas de menace imminente.

Un tel dispositif contribuera à réduire les pertes humaines, les dommages aux infrastructures et les impacts socio-économiques, tout en renforçant la résilience des communautés du Département du Sud-Est face aux risques hydrométéorologiques.

C'est dans ce contexte et dans le cadre de la coopération entre la République d'Haïti et l'Union Européenne à travers la convention de financement No ENV/2019/42152 relative au Programme AMCC+, qu'est envisagée la présente consultation pour la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce multi-risques hydrométéorologique dans le Département du Sud-Est.

Situation actuelle dans le secteur concerné

Alors que le changement climatique converge avec d'autres pressions mondiales, notamment la croissance démographique, l'urbanisation non planifiée, la dégradation accélérée des bassins versants, la demande accrue en ressources naturelles et les inégalités socio-économiques, les communautés deviennent plus exposées aux risques hydrométéorologiques et moins résilientes.

Dans un contexte national caractérisé par des capacités institutionnelles, techniques, légales et réglementaires encore limitées en matière de gestion des risques et de diffusion d'alertes précoces, les efforts visant à réduire les pertes humaines et matérielles liées aux catastrophes naturelles demeurent un défi majeur et nécessitent des actions urgentes pour Haïti.

Publié dans le Moniteur numéro spécial # 28 du 16 septembre 2020, le décret-organique organisant le Ministère de l'Environnement (MdE) lui confère la mission de :

- i. Formuler, orienter et faire appliquer la politique Gouvernementale dans le domaine de l'environnement ;
- ii. Réguler toute action publique ou privée relevant du domaine de l'Environnement ;
- iii. Garantir des mesures régaliennes à la protection de l'environnement, la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et un meilleur cadre de vie au profit du bien-être de la population.

En effet, malgré l'existence de structures techniques telles que l'Unité Hydro-Météorologique (UHM), la Direction de la Protection Civile (DPC) et d'autres acteurs sectoriels, les mécanismes de surveillance, d'analyse des données, de coordination interinstitutionnelle et de diffusion d'alertes demeurent partiellement structurés et insuffisamment intégrés à l'échelle territoriale.

Le Département du Sud-Est, particulièrement exposé aux inondations, aux crues torrentielles, aux tempêtes tropicales et aux épisodes de sécheresse, ne dispose pas encore d'un système d'alerte précoce multi-risques pleinement opérationnel, intégré et accessible aux communautés locales.

La mise en place d'un Système d'Alerte Précoce (SAP) multi-risques hydrométéorologique vise ainsi à combler ces lacunes en renforçant :

- La collecte et le traitement des données hydrométéorologiques ;
- Les capacités d'analyse et de prévision ;
- Les mécanismes de coordination institutionnelle ;
- Les protocoles de communication et de diffusion rapide des alertes ;
- La préparation communautaire et la réactivité locale face aux menaces imminentes.

Un tel dispositif permettra d'améliorer la gouvernance des risques climatiques, de réduire les pertes humaines et économiques et de renforcer la résilience des populations du Sud-Est.

Programmes connexes et autres activités des donateurs

Cette action s'inscrit dans la continuité des interventions soutenues par l'Union Européenne dans le cadre de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC et AMCC+), visant le renforcement de la résilience climatique en Haïti.

Elle entend renforcer la synergie et l'articulation avec les interventions des partenaires techniques et financiers, parmi lesquels :

- (i) Le Programme Pilote pour la Résilience Climatique (PPCR – Banque mondiale / CIAT) ;
- (ii) Le projet d'Adaptation Basée sur les Écosystèmes (EBA – PNUD / MDE) ;
- (iii) Le projet Territoire Productif Résilient (MDE / MARNDR / Banque mondiale) ;
- (iv) Les projets préparatoires (Readiness) pour l'accès d'Haïti au Fonds Vert pour le Climat ;
- (v) Le projet de Développement Municipal et de Résilience Urbaine (MDUR – MTPTC) ;
- (vi) Le projet de Gestion des Risques et de Résilience aux Aléas Climatiques ;
- (vii) Les initiatives appuyant la gestion des risques de catastrophes (GRD) mises en œuvre par la GIZ et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Le présent système d'alertes précoces multi-risques contribuera à renforcer la complémentarité entre ces interventions en assurant une meilleure disponibilité des données, une anticipation accrue des phénomènes extrêmes et une coordination opérationnelle renforcée au niveau territorial.

OBJECTIFS ET PRODUITS ATTENDUS

Dans le cadre de la coopération entre la République d'Haïti et l'Union Européenne, une convention de financement No ENV/2019/042-152 du Programme d'Appui de l'Alliance Mondiale Contre les Changements Climatiques (AMCC+) a été signée.

Le Bureau de l'Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement (BONFED) est le maître d'ouvrage de la mise en œuvre de la convention de financement. La maîtrise d'œuvre est principalement assurée par le Ministère de l'Environnement (MDE) en partenariat avec le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE), le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR), ainsi que le Ministère des

Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC), notamment à travers les structures techniques concernées par la gestion des risques et la surveillance hydrométéorologique.

La Régie du programme est gérée par l'Ordonnateur National du FED et assure l'obtention des résultats attendus contribuant aux Objectifs spécifiques du devis-programme, notamment ceux relatifs au renforcement de la résilience climatique et de la gouvernance des risques.

L'action soutiendra par ailleurs d'autres documents stratégiques du pays dont :

- (i) le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) version révisée ;
- (ii) le Plan National d'Adaptation au changement climatique 2022-2030(PNA) ;
- (iii) la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) actualisée et sa stratégie de mise en œuvre ;
- (iv) le Plan National de Gestion des Risques et Désastres 2019-2030 (PNGRD) ;
- (v) le Plan Stratégique de Développement d'Haïti 2010-2030 (PSDH) ;
- (vi) le Plan d'Action du Ministère de l'Environnement ;
- (vii) les politiques sectorielles agricoles et hydrauliques ;
- (viii) les cadres stratégiques des collectivités territoriales en matière de gestion des risques.

Objectif général

Le présent marché devra contribuer à réduire la vulnérabilité du Département du Sud'Est aux risques hydrométéorologiques en renforçant la capacité des autorités départementales et communales à anticiper, prévenir et communiquer de manière coordonnée les risques hydrométéorologiques, afin de réduire les pertes humaines, matérielles et les impacts différenciés sur les groupes les plus exposés à travers la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce efficace, coordonné et durable.

Objectif(s) spécifique(s)

L'objectif spécifique du présent marché est de renforcer le dispositif institutionnel et opérationnel de gestion des alertes hydrométéorologiques dans le Département du Sud'Est en :

- améliorant les systèmes de surveillance, de prévision et de communication des risques hydrométéorologiques (capteurs, modèles, plateformes d'alerte) ;
- formant et appuyant les équipes départementales et communales à établir des protocoles et procédures d'alerte clairs et standardisés, à définir les rôles et responsabilités des institutions impliquées au niveau du département ;
- assurant la coopération entre les différentes structures départementales et communales et avec les partenaires techniques pour une gestion intégrée des alertes.

Produits attendus de la part du contractant

Le consultant devra fournir les livrables suivants :

1. Rapport de démarrage incluant la méthodologie détaillée et le plan de travail ;
2. Rapport diagnostic des risques et de la vulnérabilité des zones côtières du Sud-est) ;
3. Cartes thématiques des aléas et de la vulnérabilité ;

4. Rapport de conception technique du système d'alerte précoce multi-disques (mise en place des systèmes de surveillance et de prévision hydrométéorologique, développement d'une plateforme de diffusion des alertes etc.);
5. Cadre institutionnel et mécanisme de gouvernance proposés ;
6. Protocoles et procédures d'alerte pour les autorités départementales, incluant rôles et responsabilités clairement définis ;
7. Manuels ou guides pratiques pour l'utilisation des systèmes de surveillance et de communication des alertes ;
8. Rapport final intégrant les commentaires des parties prenantes.

HYPOTHÈSES ET RISQUES

Hypothèses sous-tendant le projet

Les autorités haïtiennes s'engagent à renforcer et formaliser les mécanismes institutionnels nécessaires afin d'assurer la coordination des acteurs impliqués dans la surveillance, l'analyse et la diffusion des alertes hydrométéorologiques, notamment le Ministère de l'Environnement (MDE), la Direction de la Protection Civile (DPC), l'Unité Hydro-Météorologique (UHM), le MTPTC, le MARNDR, le MEF ainsi que les autorités départementales et communales du Sud-Est, en vue d'une mise en place efficace et durable du Système d'Alerte Précoce multi-risques.

Risques

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Le risque politique est fortement caractérisé (instabilité institutionnelle, paralysie administrative, transition gouvernementale) et pourrait affecter la coordination interinstitutionnelle nécessaire à la mise en place du Système d'Alerte Précoce.	E	Utilisation du dialogue politique et institutionnel pour anticiper les blocages potentiels, formalisation des mécanismes de coordination technique et adoption de mesures en concertation avec les autorités compétentes.
Le risque institutionnel est important en raison des capacités techniques limitées, du manque d'équipements adaptés et de la faible intégration des systèmes de surveillance existants. La gestion des alertes implique plusieurs institutions qui n'ont pas toujours l'habitude de travailler de manière coordonnée.	E	Renforcement des capacités techniques, clarification des rôles et responsabilités, formalisation de protocoles d'alerte et de coordination interinstitutionnelle.
Le risque climatique est très élevé et peut perturber les activités prévues, notamment lors d'événements extrêmes (cyclones, inondations majeures) pouvant affecter les infrastructures et les déplacements.	E	Planification flexible des activités, intégration de scénarios d'urgence et mise en place progressive des composantes du système en tenant compte du calendrier climatique.
Des effets directs ou indirects, intentionnés ou non, pourraient affecter certains groupes vulnérables (exclusion de certaines communautés isolées, accès inégal à l'information, impacts différenciés selon le genre).	M	Adoption d'une approche inclusive, sensible au genre et basée sur les droits humains dans toutes les phases de conception et de mise en œuvre du SAP.

CHAMP D'INTERVENTION

Généralités

Dans le cadre des efforts nationaux de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation au changement climatique, la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce multi-risques hydrométéorologique constitue une priorité stratégique pour renforcer la résilience des territoires exposés.

Le Département du Sud-Est, en raison de sa configuration géographique, de la vulnérabilité de ses bassins versants et de l'exposition de ses zones côtières, fait face à des risques récurrents d'inondations, de crues torrentielles, de tempêtes tropicales et de sécheresses. Bien que des initiatives ponctuelles de surveillance et de diffusion d'informations météorologiques existent, l'absence d'un système intégré, structuré et pleinement opérationnel limite l'efficacité des mécanismes d'anticipation et de réponse.

L'implémentation effective d'un Système d'Alerte Précoce multi-risques nécessite une approche structurée intégrant la surveillance des aléas, l'analyse et l'interprétation des données, la communication rapide des alertes, ainsi que la préparation communautaire et institutionnelle. Elle suppose également une meilleure articulation avec les politiques nationales de gestion des risques, d'adaptation climatique et de développement territorial.

Vu l'importance d'un tel dispositif pour la protection des vies humaines, des infrastructures et des moyens d'existence, le programme « AMCC+ pour l'adaptation et le développement des énergies vertes en Haïti » entend appuyer la conception et la mise en place du Système d'Alerte Précoce multi-risques dans le Département du Sud-Est. Cette intervention précisera notamment les mécanismes institutionnels, les procédures opérationnelles, les responsabilités des acteurs, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du dispositif.

Ceci se fera avec la collaboration et l'intégration de toutes les parties prenantes, notamment le MDE, la DPC, l'UHM, le MPCE, le MARNDR, le MTPTC, les autorités départementales et communales du Sud-Est. Les collectivités territoriales, les services techniques déconcentrés, les organisations communautaires, les partenaires techniques et financiers ainsi que les organisations de la société civile seront consultés afin d'assurer une appropriation institutionnelle et communautaire du système.

Zone géographique à couvrir

Haïti- Département du Sud 'Est

Groupes cibles

MDE, Direction de la Protection Civile (DPC), Unité Hydro-Météorologique (UHM), MPCE, MARNDR, MEF et MTPTC. Toutes les parties incluant les Collectivités territoriales du Département du Sud-Est, les services techniques déconcentrés, les ministères sectoriels concernés, les entités autonomes, les organisations communautaires de base, les associations locales impliquées dans la gestion des risques, les organisations de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers (PTF) internationaux.

Activités spécifiques

Sous la supervision des directions des Zones Côtières et de l'ONQEV, le consultant ou le cabinet sera chargé de:

- Analyser les risques
 - Identifier les aléas côtiers et hydro-météorologiques majeurs ;
 - Cartographier les zones exposées aux risques (inondations, submersions marines, érosion, houles, etc.);
- Analyser la fréquence, l'intensité et les tendances futures liées au changement climatique.

Analyser la vulnérabilité

- Évaluer la vulnérabilité des populations, des infrastructures et des écosystèmes côtiers ;
- Identifier les groupes les plus à risque (pêcheurs, femmes, enfants, personnes déplacées, etc.);
- Analyser les capacités locales de préparation et de réponse ;
- État des lieux institutionnel et technique
 - Faire l'inventaire des systèmes de surveillance et d'alerte existants ;

- Analyser les rôles et responsabilités des institutions concernées (ONQEV, DPC, UHM, BM, collectivités locales, etc.) ;
 - Identifier les gaps techniques, institutionnels et réglementaires.
 - Concevoir le système d'alerte précoce
 - Définir l'architecture technique du système (capteurs, données, modélisation, seuils d'alerte);
 - Proposer un mécanisme de collecte, de traitement et d'analyse des données ;
 - Définir les canaux de diffusion des alertes (SMS, radios communautaires, autorités locales, etc.).
- Gouvernance et coordination
- Proposer un cadre de gouvernance clair et fonctionnel ;
 - Définir les protocoles de coordination interinstitutionnelle ;
 - Intégrer le système dans les cadres nationaux de gestion des risques et de protection civile.
 - Elaborer l'élan de mise en œuvre
 - Elaborer un plan opérationnel de mise en œuvre par phases ;
 - Estimer les coûts d'investissement et de fonctionnement (analyse ACB);
 - Proposer des options de financement et de partenariats techniques.

Gestion du projet

Organe responsable

La Régie du programme AMCC+, appuyée par l'Assistance technique, apportera un encadrement et une supervision technique pendant la durée de la consultation, pour le compte de l'Ordonnateur National du FED.

Structure de gestion

La mission sera sous la supervision technique et opérationnelle de la Régie du programme AMCC+, laquelle travaillera en étroite collaboration avec la Direction de l'ONQEV, direction des Zones côtières et Marines du MDE et l'Assistance technique du programme. Les autres ministères sectoriels impliqués auront également à analyser les produits reçus du contractant avant leur approbation.

Moyens à mettre à disposition par le pouvoir adjudicateur et/ou d'autres parties

La Régie aidera le Contractant à atteindre les parties prenantes dans le cadre de ses éventuels entretiens, séances d'informations et ateliers de restitution entre autres.

LOGISTIQUE ET CALENDRIER

Lieu d'exécution

Le contractant est amené à rencontrer les parties prenantes dans les départements géographiques concernés par l'étude.

Date de commencement et période de mise en œuvre des tâches

La date de commencement prévue est fixée à la signature du contrat et la période d'exécution du marché et sera de 4 mois à partir de cette date.

EXIGENCES

Personnel

Veuillez noter que les fonctionnaires et autres membres du personnel de l'administration publique du pays partenaire ou d'organisations internationales/régionales établies dans ce pays ne seront autorisés à travailler en qualité d'experts que si cela est dûment justifié. La justification doit figurer dans l'offre. Elle doit comporter des informations relatives à la valeur ajoutée apportée par l'expert concerné ainsi que la preuve de son détachement ou de son congé de convenance personnelle.

Profil de l'équipe

Le mandat sera réalisé par une équipe pluridisciplinaire d'expert.es, dirigée par un.e chef.fe de mission. L'équipe doit couvrir l'ensemble des dimensions techniques, institutionnelles et opérationnelles nécessaires à la mise en place d'un Système d'Alerte Précoce départemental.

1. Chef.fe de mission / Expert.e principal.e, Spécialiste en gestion des risques de catastrophes, sciences de la terre et de l'environnement

- Diplôme de deuxième ou troisième cycle (Maîtrise ou Doctorat) dans l'un des domaines ci-dessus, ou plus de 10 ans d'expérience professionnelle équivalente.
- Minimum 10 ans d'expérience dans la conception et la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce multi-risques.
- Minimum 5 ans d'expérience dans la planification stratégique, la gestion de projets ou la coordination institutionnelle.
- Minimum 5 ans d'expérience dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes, l'adaptation au changement climatique ou la mise en place de dispositifs techniques de surveillance environnementale.
- Minimum 3 ans d'expérience dans la conception, l'évaluation ou la mise en œuvre de systèmes d'alerte précoce, de dispositifs de surveillance hydrométéorologique ou de mécanismes de coordination institutionnelle pour la gestion des risques.
- Expérience dans des projets financés par des partenaires techniques et financiers internationaux (atout).

Responsabilités principales :

- Coordination générale de l'équipe et supervision de tous les livrables.
- Gouvernance et protocole interinstitutionnel du SAP.
- Intégration des dimensions genre, inclusion et protection des populations vulnérables.
- Supervision de la planification opérationnelle et de la durabilité du système.
- Validation finale des rapports, cartes, manuels et plans opérationnels.

2. Expert technique et cartographique

- Compétences en SIG, modélisation des risques, surveillance et prévision hydrométéorologique.

Responsabilités principales :

- Analyse des risques et des aléas (inondations, cyclones, sécheresses, submersions, érosion).
- Production de cartes thématiques et bases de données des zones exposées.
- Recommandations techniques pour les systèmes de surveillance et la plateforme de diffusion des alertes.
- Contribution aux manuels et guides pratiques pour les autorités.

Compétences transversales de l'équipe :

- Coordination multi-acteurs et gestion des parties prenantes institutionnelles.
- Gestion de projet : planification, suivi des livrables, respect des délais.
- Capacité d'adaptation aux contextes fragiles et contraintes locales.
- Sensibilisation à la durabilité et transfert de compétences aux autorités locales.

- Maîtrise du français requise, connaissance du créole souhaitable pour la coordination locale.

NOTA BENE

Le soumissionnaire doit veiller à ce que les offres qu'ils présentent, comportent l'ensemble des Informations et des documents demandés par le pouvoir adjudicateur au moment de la soumission comme suit:

- Une offre technique d'un maximum de 5 pages, incluant la compréhension du mandat, la méthodologie envisagée et le plan de travail préliminaire ;
- Une proposition financière selon le modèle en annexe ;
- Un CV détaillant les expériences professionnelles requises.

Les offres doivent être remises en main propre au pouvoir adjudicateur au plus tard le 17 avril 2026 à 15 heures (heure locale), à l'adresse suivante : Bureau de l'Ordonnateur National du FED 19, Rue Pinchinat, Pétion-Ville, Haïti.

Toutes les offres doivent être soumises sous double enveloppe, c'est-à-dire dans un colis ou une Enveloppe extérieure contenant deux enveloppes distinctes et scellées portant respectivement les Mentions «Enveloppe A – offre technique» et «Enveloppe B – offre financière», et porter pour seules mentions :

- a) L'adresse indiquée ci-dessus ;
- b) La référence du présent appel d'offres Réf : **XXXXXX** ;
- c) La mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des offres »;
- d) Le nom du soumissionnaire

Autres experts, personnel de soutien et appui technique

N/A

Bureaux

N/A

Moyens à mettre à disposition par le contractant

N/A

Équipement

Aucun équipement ne sera acheté pour le compte du pouvoir adjudicateur / pays partenaire au titre du présent marché de services ni transféré au pouvoir adjudicateur / pays partenaire à la fin du marché. Tout équipement devant être acheté par le pays partenaire pour les besoins du présent marché fera l'objet d'un appel d'offres distinct, dans le cadre d'un marché de fournitures.

RAPPORTS

Exigences en matière de rapports

Le contractant soumettra les rapports ci-après en français sous la forme d'un exemplaire original et de 3 copies :

- **Rapport de cadrage** (maximum 7 pages) à fournir 1 semaine après la signature du contrat. Le contractant doit indiquer dans le rapport la compréhension du mandat, la méthodologie détaillée proposée pour l'évaluation des risques hydrométéorologiques et les outils qui seront utilisés, ainsi que le plan de travail et le calendrier d'activités.
- **Rapport initial** (maximum 12 pages) à fournir 5 semaines après le début de l'exécution du marché. Le contractant doit présenter les premières constatations relatives au diagnostic des risques et de

la vulnérabilité des zones côtières du Sud Est, l'état d'avancement de la collecte et de l'analyse des données, y compris l'élaboration des cartes thématiques des aléas et de la vulnérabilité, ainsi que les difficultés rencontrées et/ou prévues, outre le programme de travail et les déplacements du personnel.

Le contractant est invité à poursuivre son travail, à moins que le pouvoir adjudicateur n'envoie des observations concernant le rapport initial.

- **Rapport intermédiaire** (maximum 12 pages) à fournir 10 semaines après le début de l'exécution du marché.

Le contractant doit indiquer dans ce rapport, notamment :

- Les résultats consolidés du diagnostic des risques ;
- La conception technique préliminaire du système d'alertes précoces multi-risques ;
- Le cadre institutionnel et le mécanisme de gouvernance proposés ;
- Les grandes lignes du plan de mise en œuvre chiffré et du calendrier opérationnel.

- **Projet de rapport final:**

Ce rapport sera soumis au plus tard un mois avant la fin de la période de mise en œuvre des tâches. Il comprendra l'ensemble des livrables consolidés, incluant le rapport de conception technique du système d'alerte précoce multi-risques, le cadre institutionnel, le plan de mise en œuvre détaillé et les cartes thématiques finalisées.

- **Rapport final** répondant aux mêmes spécifications que celles définies pour le projet de rapport final et dans lequel seront intégrées toutes les observations transmises par les parties au sujet du projet de rapport.

Le rapport final sera fourni au plus tard 4 semaines après la réception des observations sur le projet de rapport final.

Il devra contenir une description suffisamment détaillée des différentes composantes techniques, institutionnelles et opérationnelles du Système d'Alerte Précoce multi-risques, de manière à faciliter la prise de décision éclairée sur sa mise en œuvre effective.

Les analyses détaillées, les cartes thématiques des aléas et de la vulnérabilité, ainsi que les éléments techniques sous-tendant les recommandations du consultant seront présentés en annexes du rapport principal.

Le rapport final doit être fourni en même temps que la facture correspondante.

Nom du rapport	Contenu	Délai de présentation
Rapport de cadrage	Méthodologie détaillée; plan de travail; calendrier opérationnel ; approche de coordination institutionnelle ; stratégie de collecte et d'analyse des données	1 semaine après la signature du contrat
Rapport initial (diagnostic)	Rapport diagnostic des risques hydrométéorologiques et de la vulnérabilité des zones côtières du Sud-Est ; premières cartes thématiques des aléas et de la vulnérabilité ; analyse des lacunes du dispositif existant	5 semaines après la signature du contrat
Rapport intermédiaire	Résultats consolidés du diagnostic ; cartes thématiques provisoires ; conception technique préliminaire du Système d'Alerte Précoce multi-risques ; cadre institutionnel et mécanisme de gouvernance proposés ; éléments du plan de mise en œuvre chiffré ; dispositif de suivi-évaluation et modalités de communication des alertes.	10 semaines après la signature du contrat

Projet de rapport final	Conception technique détaillée du Système d'Alerte Précoce multi-risques ; cadre institutionnel et protocoles de coordination ; plan de mise en œuvre budgétisé ; mécanisme de suivi-évaluation ; procédures opérationnelles de diffusion des alertes.	14 semaines après la signature du contrat
Rapport final	Version finale consolidée intégrant les observations des parties prenantes : diagnostic final ; cartes validées ; conception technique définitive ; cadre institutionnel ; plan de mise en œuvre chiffré et calendrier opérationnel ; dispositif de suivi-évaluation et de communication des alertes.	16 semaines après la signature du contrat

Présentation et approbation des rapports

Les rapports susmentionnés seront présentés au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat. L'approbation de ces rapports lui incombe.

8. SUIVI ET ÉVALUATION

Définition d'indicateurs

Afin d'assurer le suivi et l'évaluation du présent marché, les indicateurs suivants seront considérés :

- Le nombre de réunions effectuées avec les parties prenantes institutionnelles;
- Le nombre de consultations techniques réalisées au niveau départemental et communal.
- La liste des participants aux différentes consultations.
- Le nombre de produits soumis conformément au calendrier ;
- La qualité technique et la pertinence des livrables par rapport à l'objet de la mission et à l'objectif spécifique du projet ;
- Le niveau d'appropriation institutionnelle du cadre proposé pour le Système d'Alerte Précoce.

Exigences particulières

L'approche de cette consultation comprend la collecte de données hydrométéorologiques et institutionnelles, l'analyse technique des risques, la cartographie des aléas et de la vulnérabilité, la consultation des parties prenantes et la production de documents techniques.

Le contractant devra travailler en étroite collaboration avec les experts techniques des institutions concernées, notamment le MDE, la Direction de la Protection Civile, l'Unité Hydro-Météorologique, les ministères sectoriels, les collectivités territoriales du Sud-Est, ainsi que les partenaires techniques et financiers, les agences des Nations-Unies, les organisations internationales et les organisations de la société civile impliquées dans la gestion des risques.

Il appartient aux soumissionnaires de définir précisément leur organisation, leur méthodologie et leurs propositions techniques afin de satisfaire aux exigences des présents termes de référence. Le contractant sera évalué, entre autres, sur la base de cette méthodologie une fois validée.

La recherche quantitative et qualitative sur le terrain devra intégrer une méthodologie respectant les principes de protection des personnes consultées. Les analyses devront s'appuyer sur des sources secondaires pertinentes et répondre aux problématiques liées aux risques hydrométéorologiques et à la

vulnérabilité territoriale. Une attention particulière devra être portée aux questions de genre, d'inclusion sociale et de droits humains.

Le contractant devra également se conformer aux exigences les plus récentes de l'Union européenne en matière de communication et de visibilité des actions extérieures. Le respect de ces exigences devra être démontré dans les rapports soumis. Les produits élaborés à chaque étape seront partagés avec les institutions partenaires avant validation finale

